



## COMPTE-RENDU DE LA

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 26 MAI 2015**

(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

**L'an deux mille Quinze, le 26 Mai**, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 Mai 2015, s'est réuni sous la présidence de La Première Adjointe

### **Présents :**

Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme SOARES - M. NAVARRE - M. MATHIEU - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - M. VERGNE - M. COURTINE - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT - M. BERNARD

### **Excusés ayant donné procuration :**

M. LAVILLE	à	Mme MANDON
Mme BALICHARD	à	Mme MATHEY
M. FAGONT	à	M. COURTINE
Mme PIRONIN	à	M. VERGNE
Mme CHETTOUH	à	Mme SOARES
Mme GUILLEMAT	à	Mme ALAPETITE

### **Excusée**

### **Absents :**

Mme CHASSAGNOL

### **Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON**

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le : 9 Mai 2015

Affichée en Mairie le : 9 Mai 2015

Envoyée à la presse le : 9 Mai 2015

Affichée au journal électronique le : 9 Mai 2015

### **Ouverture de la séance à : 20h05**

Mme la Première Adjointe présente le compte-rendu de la séance du 4 Mai 2015, qui est approuvé à l'unanimité sans modification

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Approbation de la convention « service commun d'Application du Droit du Sol (ADS) »**

M. Courtine fait la synthèse de la présentation en Bureau Municipal du 5 mai 2015, en rappelant que :

- les services de l'Etat n'assureront plus le service d'instruction des actes du droit du sol à compter du 1er Juillet 2015.

- Les Elus communautaires proposent la création d'un service commun « ADS », dans un premier temps pour les 13 communes n'ayant pas d'instructeur (plus Clermont-Ferrand), avec comme objectif à terme l'adhésion des 21 communes.
- les prestations rendues seront équivalentes à celles précédemment rendues par l'Etat, mais ne seront plus gratuites.
- Le Maire conservera la responsabilité et la décision relatives aux ADS

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la commune à ce service, et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention

Vote : Unanimité

### **PATRIMOINE – Projet City Park**

#### **City-Park : travaux de la plateforme. Choix de l'entreprise.**

M. NAVARRE indique que dans le cadre du remplacement du City Park par un nouvel équipement, il est nécessaire de faire réaliser en premier lieu les travaux de la plate-forme qui supportera les infrastructures.

Le résultat de l'analyse multicritère des offres a été examiné en Commission Patrimoine et présenté en Bureau Municipal.

Au vu des éléments, M. Navarre indique que celui-ci propose de retenir l'offre la mieux disante, celle de l'entreprise COLAS Rhône-Alpes.

Avant le vote, un Elu souhaite préciser que la commune pourrait inclure une clause sociale dans ses marchés publics. Ce point est retenu, et fera l'objet d'une réflexion particulière.

Vote : Unanimité

### **INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

A la demande d'un Elu, et en accord avec l'unanimité de l'assemblée, Mme la Première Adjointe prononce le huis clos pour une question d'information du Conseil.

M. Mathieu partage avec le Conseil Municipal une information technique relative à l'éclairage public.

*L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Première Adjointe lève la séance à 20 H 25*